

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-129

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

APPROBATION D'UNE  
CONVENTION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC RELATIVE A LA  
GESTION D'UN ESPACE A  
VOCATION DE RESTAURATION SIS  
STADE HENRI COCHET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : C. TOLLET**

La Ville de CALUIRE ET CUIRE, propriétaire du stade Henri COCHET, souhaite maintenir la vocation sportive et de loisirs du site, dans le strict respect des règlements en vigueur et dans un esprit de préservation du domaine. A ce titre, elle met à disposition des locaux, du matériel et a signé deux conventions d'occupation du domaine public avec des entités économiques.

La convention d'occupation temporaire du domaine public signée avec la SARL LE RICOCHET arrive à échéance le 15 novembre 2015.

La SARL LE RICOCHET ayant cessé son activité le 31 juillet 2015 et faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire depuis le 18 août 2015, la Ville a lancé un appel à projet pour mettre en concurrence plusieurs candidats à la reprise des locaux d'activité vacants.

Soucieuse de garantir une parfaite complémentarité avec les activités présentes, de préserver le caractère sportif et la qualité de ses aménagements, la Ville a rédigé un cahier des charges prescriptif et un règlement de consultation assurant une analyse objective des offres.

A noter que l'exploitation de la piscine, située à la même adresse, a été proposée en activité complémentaire dans la consultation.

Trois dossiers de candidature ont été déposés en date du 5 octobre 2015. Après analyse des offres et auditions des candidats, la proposition de la SCIC Rhône Alpes Events a été retenue.

Le projet de convention est joint en annexe.

Il prévoit l'occupation d'une surface totale de 311,65 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 37 398 € TTC.

Une redevance correspondant à 1 % du chiffre d'affaires HT réalisé sera payée annuellement de même que le paiement d'une redevance de 700 € TTC / an pour la mise à disposition de la licence IV.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstentions,

**- APPROUVE**

la convention d'occupation du domaine public relative à la gestion d'un espace de restauration sis stade Henri Cochet avec la SCIC Rhône Alpes Events ,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer la convention et tous les actes subséquents,

**- PRÉCISE**

que les recettes seront encaissées au compte 020D – 70323.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET